

**ATELIERS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE PAR LES TIC
DOCUMENT DE PRÉSENTATION**

Appel ouvert du 17 janvier au 27 mars 2020

1. CADRE GÉNÉRAL

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans le cadre de sa stratégie 2017 – 2021, vise comme priorités de contribuer à assurer la qualité dans le domaine de la formation et de favoriser la prise en compte dans l'offre de formation initiale des besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des institutions membres, en valorisant de nouvelles modalités pédagogiques qui visent la sécurisation des trajectoires professionnelles.

La place grandissante des technologies de l'information et de la communication dans la société actuelle entraîne une actualisation des programmes de formation de presque toutes les professions afin de prendre en compte les nouvelles stratégies pour les TIC dans l'éducation, les nouveaux outils et modèles d'apprentissage et les pratiques pédagogiques innovantes.

Dans le cadre de son projet « FORMATHECO », l'AUF en Europe centrale et orientale se propose de soutenir la mise en place des ateliers de formation au sein de ses établissements membres ayant comme finalité de former les enseignants aux nouvelles modalités d'enseignement/apprentissage.

De manière plus spécifique, il s'agit de répondre **aux objectifs suivants** :

- accompagner les établissements membres dans la consolidation des systèmes d'enseignement ;
- mettre en place des ateliers de renforcement des compétences des enseignants francophones de la région pour une bonne intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques ;
- favoriser les échanges des bonnes pratiques des enseignants en les accompagnant dans l'évolution de leurs pratiques.

2. ÉLIGIBILITÉ

Les demandes de formation déposées dans le cadre de cet appel visent des ateliers qui :

- répondent à un besoin identifié et à des objectifs précis ;
- démontrent l'utilité immédiate pour le public concerné ;
- soient accessibles par tous les acteurs concernés ;
- apportent une réelle valeur ajoutée pour les enseignants et les services institutionnels impliqués.

Les projets de formation pourront avoir principalement les **thématiques suivantes** : *formation sur la pédagogie de projet, formation sur la pédagogie active, formation aux méthodes pédagogiques innovantes, formation sur les technologies éducatives, formation sur la communication, formation sur les techniques d'animation de cours et de groupes, autres formations jugées utiles pour le développement des compétences transversales des enseignants ou du public universitaire, les activités de formation (maximum 5 jours ouvrables), d'enseignement et d'apprentissage dont le contenu sera dispensé en langue française.*

3. SOUTIEN DE L'AUF

La durée moyenne de la formation est de 3 à 5 jours.

Dans la limite du budget disponible, le soutien de l'AUF comprend :

- frais de formateur (indemnité, transport et assurance), frais des participants (transport et assurance, selon le cas), dotation pédagogique (selon le cas).

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le dossier doit être déposé par un établissement membre de l'AUF en ECO.

Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé. Le porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9 du présent document).

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

L'ensemble des dossiers déposés lors de cet appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative. Seuls les dossiers qui répondent aux conditions de candidature seront évalués, dans un second temps, au regard de critères de sélection ci-dessous.

Une priorité sera donnée aux candidatures s'ouvrant à un public cible de plusieurs universités du même pays ou d'une sous-région.

L'AUF en Europe centrale et orientale publie la liste des demandes à financer à concurrence des budgets disponibles. La liste des résultats définitifs sera mise en ligne dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF : www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères retenus pour la sélection sont :

- la qualité du dossier ;
- la pertinence de l'atelier par rapport aux besoins existants et aux compétences visées, le caractère innovant notamment en termes de plus-value ;
- **la valorisation** (durabilité, diffusion et exploitation) systématique des résultats (produits, méthodes, expériences, bonnes pratiques de coopération académique, scientifique et institutionnelle) pour maximiser l'impact de la formation sur les bénéficiaires ;
- tout cofinancement associé à ces ateliers est fortement encouragé.

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations d'ordre scientifique, administratif et financier demandées.

7. DURÉE

Les ateliers seront mis en place dans la période **avril – décembre 2020**.

8. CALENDRIER

17 janvier 2020 – lancement de l'appel,

27 mars 2020 – clôture de l'appel,

15 avril 2020 – publication des résultats de l'appel,

25 avril – 15 décembre 2020 – mise en place des ateliers.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER**ATTENTION :**

Le dossier doit obligatoirement être déposé en ligne sur la plate-forme formulaire.auf.org (**Appel à manifestation d'intérêt, Ateliers d'innovation pédagogique par les TIC 2020, Europe centrale et orientale**) avant le **27 mars 2020**, délai de rigueur.

Pour être complet, **le dossier doit comprendre les pièces suivantes :**

- le formulaire de candidature, dûment complété en ligne sur formulaire.auf.org,
- les annexes au formulaire de candidature,
- la description détaillée de l'atelier à organiser (besoins, objectifs, retombées, durée, etc.),
- l'avis motivé de l'établissement demandeur de la formation (cofinancement et/ou mise à disposition du logement du formateur et/ou des apprenants extérieurs),
- autres partenaires impliqués (selon le cas).

Le porteur de projet doit présenter un budget prévisionnel équilibré dans lequel apparaît la subvention sollicitée. Il est nécessaire d'indiquer la contribution financière de l'établissement porteur et des autres partenaires. S'agissant d'une subvention, nous attirons votre attention sur le fait que la provision maximale qui sera réservée à la réalisation de vos actions pourra être inférieure au montant estimé dans votre dossier de candidature.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence d'une pièce entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à projets est encore ouvert.

10. REPÈRES BUDGÉTAIRES

Type de soutien	Code	Montant maximal en région ECO
Mission d'enseignement (indemnité de formation, frais de transport et de séjour, selon le cas)	FOB	selon les barèmes en vigueur à l'AUF
	DEP	selon les barèmes en vigueur, 2 ^e classe